

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU
8 AVRIL 2019**

Date de convocation : 2 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire

Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, adjoints,

Mmes MARTINEZ Chantal, M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, SAMSON Christine, PIDOU Odile, MM. REPESSE Mickaël, COLLET Mathieu, JEHANNIN Adrien, Mme MÉNARD-BERRÉE Brigitte, MM. LEFEUVRE Éric, DELATOCHE Pierre, Mme SAUVAGE Yvette, conseillers.

EXCUSÉS : *Mme RICHARD Virginie, Mme BOISSIERE Evelyne*

Mme RICHARD Virginie a donné procuration à M. BOHUON Armand

Mme BOISSIERE Evelyne a donné procuration à Mme SAMSON Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. COLLET Mathieu ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. COLLET Mathieu est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

- Par décision n°01/2019 du 25/03/2019, il a été décidé d'accepter l'offre de la société PRIGENT & ASSOCIÉS sise 106A rue Eugène POTTIER – 35000 RENNES pour la réalisation d'une mission de division parcellaire d'un montant de 975 € HT soit 1 170 € TTC.
- Par décision n°02/2019 du 29/03/2019, il a été décidé d'accepter l'offre de la société SPARFEL sise 3 rue Georges Guynemer – 29260 PLOUDANIEL d'un montant de 3 075 € HT soit 3 690 € TTC pour la régénération du terrain d'honneur de football des Vignes.

- Par décision n°03/2019 du 01/04/2019, il a été décidé d'accepter l'offre de la société PLUSDEPC.COM sise 590 avenue du Roucagnier – 34400 LUNEL-VIEL d'un montant de 2 906.33 € HT soit 3 487.60 € TTC pour l'acquisition de matériel informatique pour les besoins de l'école et du restaurant scolaire (6 PC portables pour les classes d'élémentaire, 6 tablettes pour les classes de maternelle, 6 PC fixes et écrans pour un atelier et un PC pour le restaurant scolaire).

Délibération n°45/2019 *Maison de santé – Cession du foncier*

Depuis plusieurs années, la commune a le souhait de créer sur le territoire une maison de santé permettant le regroupement des personnels médicaux et paramédicaux et la pérennisation de l'offre de soins sur la commune.

C'est pourquoi depuis 2017, des réunions de travail ont été instaurées avec les professionnelles de santé de TALENSAC, regroupées en association, pour concrétiser ce projet.

Ce dernier consiste en la création, par les professionnelles de santé, d'une maison de santé d'une surface de plancher de 434.70 m² sur une parcelle située à l'arrière de la mairie. Cette parcelle cadastrée A 1183p est actuellement propriété de la commune.

Pour que ce projet puisse aboutir, la commune doit céder une partie de la parcelle cadastrée A 1183 à l'Association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC selon le schéma ci-dessous (découpage en rose) :

- Découpage 1 = 531m²
Pied du bâtiment. Implique une servitude de surplomb sous les brise-soleil pour entretien bande gravillonnée et plantations
- Découpage 2 = 560 m²
Bande gravillonnée intégrée à la parcelle maison de la santé. L'entretien est à leur charge. Implique une servitude de surplomb sous les brise-soleil pour entretien plantations
- Découpage 3 = 572 m²
Emprise des brise-soleil intégrée à la parcelle maison de la santé (comporte bande gravillonnée + une bande de plantations). L'entretien est à leur charge. Elaboration d'une convention d'entretien entre les deux parties pour que l'entretien des plantations contenues dans la parcelle maison de la santé soit réalisé par la mairie



Après sollicitation de l'avis des Domaines, le prix a été évalué à 60 € le m².

Il est proposé :

- de céder la parcelle cadastrée A 1183p pour une quotité d'environ **572m²**, au prix de 34 320 € à l'association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession de la parcelle A 1183p d'une contenance d'environ 572 m² à l'association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC (N° identifiant RNA : W353019875 / siège social : 2 rue de la Lande 35160 TALENSAC).
- **DIT** que cette cession se fera au prix de 34 320 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n°46/2019

Maison de santé – Subvention à l'association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC

Talensac est une commune forte de nombreuses professions médicales. Cela constitue un fort atout pour les administrés et le souhait des élus est de pouvoir maintenir et pérenniser le niveau de l'offre existante tout en l'étoffant.

La création d'une maison de santé, pilotée par les professionnels de santé de TALENSAC regroupés en une association, a également comme but de pouvoir faciliter la coordination des soins et l'accès à ceux-ci.

Afin d'équilibrer leur projet de maison de santé d'un montant de 871 841 € TTC et le rendre viable et pérenne, et au regard de l'intérêt de cet aménagement, une aide financière de la commune est nécessaire.

Considérant que les actions menées par les maisons de santé auprès de la population relèvent d'une mission d'intérêt général pouvant être financée par les collectivités,

Considérant que la création d'une maison de santé est de nature à garantir la pérennité du service de santé sur la commune,

Considérant que le projet de maison de santé ne serait financièrement pas viable sans une aide financière de la commune,

Considérant que l'installation d'une maison de santé relève d'un SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) pouvant donner lieu compensation,

Considérant qu'en application de l'article L2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la [loi du 1er juillet 1901](#) relative au contrat d'association ou à toute autre personne ; elle peut aussi accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal, suite aux demandes effectuées par l'Association des Propriétaires de la maison de santé de TALENSAC :

- de verser à l'Association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC une subvention d'un montant de 48 437 € correspondant :
 - au prix du terrain (34 320 €)
 - à la prise en compte de la part communale de la taxe d'aménagement (11 464 €)
 - aux frais notariés (2 653 €)
- De valider et d'autoriser M. le Maire à signer la convention destinée à favoriser le maintien de professionnels de santé à TALENSAC (convention jointe en annexe)

M. le Maire explique qu'il est favorable au versement de la totalité de la subvention sollicitée à l'Association des propriétaires de la maison de santé de Talensac car c'est un projet très important pour la commune et son avenir.

M. PERRINIAUX ajoute quant à lui, qu'il est d'accord avec le versement de la part de subvention correspondant au prix du terrain et à la Taxe d'aménagement mais que la part relative aux frais de notaire revient habituellement aux acquéreurs.

Mme HOUÉE-PITTOIS précise que ce projet tient à cœur à l'ensemble de l'équipe municipale, et qu'il représente un aboutissement pour la commune.

Mme SAUVAGE ajoute que bénéficiaire d'un équipement performant sera un atout pour l'avenir et permettra d'attirer de nouveaux professionnels dans le cas de départs notamment en retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 48 437 € à l'association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC (N° identifiant RNA : W353019875 / siège social : 2 rue de la Lande 35160 TALENSAC).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention destinée à favoriser le maintien de professionnels de santé à TALENSAC (convention jointe en annexe).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n°47/2019

Maison de santé – Subvention à l'association des propriétaires de la maison de santé de TALENSAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions et valide les projets suivants :

Associations de TALENSAC remplissant une mission de service public :

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Subvention 2019
Centre de loisirs <i>120 familles adhérentes 13 bénévoles 7 salariés</i>	53 250.00 €	Frais de fonctionnement	56 250.00 €
Association Culturelle <i>108 adhérents adultes et 153 enfants (+classes + Centre de Loisirs + Petits Filous+ Micro-crèche et MAM) 3 familles extérieures à la commune ce qui correspond à 4 adultes et 11 enfants</i>	2 050.00 €	Frais de fonctionnement	2 050.00 €
	3000,00 € à débloquer en 3 tranches en fonction de l'état d'avancement des mises en rayon	livres	3000.00 € à débloquer en 3 tranches en fonction de l'avancement des mises en rayon
Chasse A.C.C.A. <i>45 adhérents (en 2018 : 42 adhérents dont 34 de Talensac)</i>	700.00 €	Frais de fonctionnement	700.00 €
		Subvention exceptionnelle 2019	163.50 €
Campagne Ragondins	342.00 €	Frais de fonctionnement	342 € si demande formulée
TOTAL			62 505.50 €

Mme SAUVAGE précise que l'association culturelle finalise un projet d'animation de Noël et qu'une demande de subvention exceptionnelle sera présentée lorsque le budget prévisionnel sera arrêté.

Associations culturelles et sociales de TALENSAC

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Subvention 2019
Fête de la Godaille <i>11 adhérents 15 bénévoles</i>	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
		Subvention exceptionnelle pour les 10 ans	100.00 €

F C P E <i>13 adhérents de Talensac</i> (parents élus) mais nous représentons l'ensemble des parents des 239 élèves que compte l'école.	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
Les Petits Filous 30 <i>adhérents</i> Nombre d'enfants non précisé	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
		Subvention exceptionnelle pour investissement	150.00 € Sur présentation justificatifs
THEATRE "Le Sac à Talents" <i>22 adhérents</i> (20 de Talensac) 15 bénévoles	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
Club de l'Amitié <i>145 adhérents</i> 122 domiciliés sur la commune	250.00 €	Frais de fonctionnement	250.00 €
APAEP <i>32 membres</i>	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
		Subvention exceptionnelle 2019	200.00 €
CATM - AFN <i>47 adhérents</i> dont 45 de Talensac	1030 dont 880 € de subvention exceptionnelle	Frais de fonctionnement	150.00 €
Cie La Plaine de Joie <i>5 bénévoles</i> 27 intermittents du spectacle (30 adhérents au total)	220.00 €	Frais de fonctionnement	220.00 €
TOTAL			1 820.00 €

Associations sportives de TALENSAC :

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Subvention 2019
Espoir Sportif de Talensac (Basket) <i>115 adhérents</i> adultes : 45 enfants : 70	1 800.00 €	Frais de fonctionnement	1 800.00 €
Football Club - Breteil / Talensac <i>409 adhérents</i> Adultes de TALENSAC : 11 Enfants de TALENSAC: 64	1100 € dont 100 € exceptionnelle	Frais de fonctionnement	1 000.00 €
Moto Club <i>39 adhérents</i> 100 bénévoles	100.00 €	Frais de fonctionnement	100.00 €
Pongiste club de Talensac <i>32 adhérents</i> 8 jeunes de Talensac	600.00 €	Frais de fonctionnement	600.00 €
Talensac Gymnastique Volontaire <i>82 licenciés</i> 74 adultes de TALENSAC (+ 19 adhérents provenant des communes de Montfort, Mordelles, Iffendic, Bréal, Goven, st Gilles)	300.00 €	Frais de fonctionnement	400.00 €
Talensac Running <i>31 adhérents</i>	200.00 €	Frais de fonctionnement	200.00 €
Tennis Club Brocéliande <i>340 adhérents</i> dont 18 licenciés de TALENSAC / 13 ont moins de 18 ans	300.00 €	Frais de fonctionnement	300.00 €
Volley-Club de la Cane <i>46 adultes</i> dont 8 de TALENSAC <i>40 enfants</i> dont 5 de TALENSAC	300.00 €	Frais de fonctionnement	200.00 €
Sophrologie <i>17 adhérents adultes</i>	150.00 €	Frais de fonctionnement	150.00 €
TOTAL			4 750.00 €

Associations sportives hors TALENSAC :

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Subvention 2019
Association Brocéliand'Escrime Montfort sur Meu 82 adhérents dont 1 adulte et 4 enfants de TALENSAC	100.00 €	Frais de fonctionnement	100.00 € si demande
Association "Art et Danse" Montfort su Meu 125 adhérents d dont 14 venant de Talensac (13 mineurs et 1 adulte)	première demande	Frais de fonctionnement	100.00 €
Association EVI DANSE 35 PLEUMELEUC 116 licenciés dont 32 de TALENSAC (cours à Talensac le lundi soir)	première demande	Frais de fonctionnement	250.00 €
TOTAL			450.00 €

M. TERTRAIS s'enquiert du mode de calcul de la subvention attribuée à l'association Evi Danse. Il lui est répondu que cela a été calculé en fonction des critères définis par la commission finances.

Associations à caractère humanitaire:

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Subvention 2019
Amicale des Donneurs de sang	36.00 €	Frais de fonctionnement	36.00 €
La Croix d'Or - Alcool assistance	36.00 €	Frais de fonctionnement	36.00 €
Handi'chiens de Bretagne		Frais de fonctionnement	36.00 €
TOTAL			108.00 €

Etablissements scolaires et organismes de formation

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Montant 2019 proposé par la Commission Finances
I.M.E. (Les Ajoncs d'Or) Montfort sur Meu -	30.00 €	Frais de fonctionnement	30.00 €
L'Outil en Main Montfort sur Meu <i>3 adhérents de TALENSAC dont 1 enfant de TALENSAC</i>	100.00 €	Frais de fonctionnement	15.00 €
Chambre des métiers des Côtes d'Armor	30.00 €	Frais de fonctionnement	30.00 €
Maison Familiale Rurale "La Rouvraie" Montauban	45.00 €	Frais de fonctionnement	30.00 €
Maison Familiale de Messac	15.00 €	Frais de fonctionnement	15.00 €
Maison Familiale Rurale - Rennes - Saint Grégoire	0.00 €	Frais de fonctionnement	15.00 €
Lycée polyvalent Jean Baptiste le Taillandier - ST AUBIN DU CORMIER		Frais de fonctionnement	15.00 €
TOTAL			150.00 €

Autres associations

Nom	Subv. Versée en 2018	Motif subvention 2019	Montant 2019 proposé par la Commission Finances
La Prévention Routière	90.00 €	Frais de fonctionnement	90.00 €
TOTAL			90.00 €

TOTAL GENERAL	69 873.50 €
----------------------	--------------------

Délibération n°48/2019

Installations classées pour la protection de l'environnement – SNC Ferme éolienne de Monterfil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques,
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 11 mars 2019,

Vu l'exposé en date du 8 avril 2019 par lequel M. le Maire énonce que :

- La société en nom collectif « Ferme éolienne de Monterfil », filiale d'ABO Wind Sarl, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Monterfil ;
- Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien, dont la durée est fixée à 38 jours est ouverte du 8 avril 2019 au 15 mai 2019, sur la commune de Monterfil ;
- Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la société ABO Wind Sarl, 2 rue du Libre Echange à TOULOUSE, réalise des projets de parcs éoliens dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***EMET*** un avis favorable à la demande présentée par la SNC FERME EOLIENNE DE MONTERFIL dont le siège social est situé à TOULOUSE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de MONTERFIL.

Délibération n°49/2019

Revitalisation du Centre Bourg – Approbation de l'avant-projet définitif (APD)

Par décision du Maire n°38/2018 du 22 octobre 2018, le groupement représenté par LOUVEL, Agence d'architecture, a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de revitalisation du centre bourg : construction d'une épicerie et aménagement de ses abords / Démolition d'immeubles.

Conformément à sa mission, le groupement de maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD).

Les travaux retenus comprennent :

- Construction d'une épicerie
- Aménagement des abords de l'épicerie avec création d'un parking et places de stationnement le long de la rue de Bréal (devant l'épicerie)
- Reprise de la VRD à la fin des travaux

Il est proposé au conseil municipal de valider les études de l'APD.

M. COLLET souhaite savoir si la question du photovoltaïque a été abordée. M. PERRINIAUX explique que cette question a été abordée en COPIL et qu'au vu du surcoût engendré par ce type d'installation (22 000 € HT), de sa durée de vie (20 ans) et du retour sur investissement (au bout de 15 ans), il a été décidé de ne pas installer de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la future épicerie. Cela d'autant plus que l'exposition du bâtiment n'est pas idéale.

M. LEFEUVRE exprime sa surprise par rapport aux chiffres annoncés de durée de vie et de retour sur investissement. Il lui est répondu que ce sont les données transmises par le bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les études de l'Avant-Projet Définitif concernant le dossier de revitalisation du Centre Bourg.

Délibération n°50/2019

Personnel – Modification de temps de travail

Suite à une demande d'un agent sollicitant la baisse de son nombre d'heures hebdomadaires, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 8 avril 2019 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emploi	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé
Filière Administrative				
Attaché	Attaché	1	35H	35H
Rédacteur	Rédacteur	1	35H	35H
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2	35H	35H
Filière Technique				
Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1	35H	35H
	Technicien	1	35H	35H
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	35H	35H
	Adjoint technique	4	35H	35H
	Adjoint technique	1	34H37	34H37
	Adjoint technique	1	30H42	30H42
	Adjoint technique	1	22H82	22H82
	Adjoint technique	1	8H43	8H43
	Adjoint technique	1	6h26	6H26
	Adjoint technique	1	5H57	5H57
	Adjoint technique	1	2H51	2H51
	Adjoint technique	1	8H43	8H43

Filière Culturelle Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	25H	25H
Filière Animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	30H59	30H59
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	10H10	10H10
	Adjoint territorial d'animation	1	25H	25H
	Adjoint territorial d'animation	1	8H50	8H50
Filière Médico-Sociale ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	1	31H30	31H03
	ATSEM principal de 2ème classe	1	33H26	33H26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MET A JOUR** le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que présenté ci-dessus à compter du 8 avril 2019.

Délibération n°51/2019

Espace Jeunes – Convention Nautisme et Environnement

L'Espace Jeunes souhaite organiser cet été des activités de nautisme à Trémelin. Dans ce cadre, Montfort Communauté s'engage à mettre à disposition un personnel d'encadrement « diplômé » et autorisé à exercer par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Education Nationale ainsi que du matériel en bon état.

De son côté, l'Espace Jeunes s'engage à s'assurer que les jeunes ont satisfait au test d'aisance aquatique. Le coût des séances est de 8 € par enfant pour 2H (groupes de 10 jeunes), sachant que 3 séances ont été programmées (22, 23 et 24 juillet 2019).

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention avec Montfort Communauté pour l'organisation de séances de nautisme à Trémelin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature d'une convention avec Montfort Communauté pour l'organisation de séances de nautisme à Trémelin pour les jeunes de l'Espace Jeunes.

Délibération n°52/2019

Espace Jeunes – Fixation des tarifs

Suite à la mise en place de nouvelles activités à l'Espace Jeunes, les tarifs fixés en 2018 doivent être complétés.

La commission jeunesse s'est réunie le 6 avril 2019 pour échanger sur la fixation des tarifs. M. DUTEIL Bruno synthétise leurs échanges.
Les tarifs proposés sont annexés à la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs applicables à l'Espace Jeunes à partir du 8 avril 2019 tels qu'annexés à la présente délibération.

<i>Activité</i>	<i>Tarif appliqué</i>	<i>Tarif proposé par la commission Education-Jeunesse</i>
Cinéma	5 €	5 €
Bowling	10 €	10 €
Piscine Montfort	2.50 €	2.50 €
Piscine Gayeulles	5 €	5 €
Patinoire	5 €	5 €
Lasergame	10 €	10 €
Escape game	15 €	15 €
Paintball	10 €	10 €
Enigmaparc	10 €	10 €
Soccer rennais	15 €	15 €
Accrobranche (Trémelin)	10 €	10 €
Canoë (Trémelin)	10 €	10 €
Roller	5 €	5 €
Séance nautisme (Trémelin)		5 €
Journée Trial (Bréal-sous-Montfort)		20 €
Spectacle de théâtre (Montfort)	2.5 €	2.5 €
Stage de boxe	Gratuit	Gratuit
Sortie Jardins de Brocéliande	2.5 €	2.5 €
Cobac Parc	15 €	15 €
Ateliers bricolage	Gratuit	Gratuit
Ateliers cuisine	Gratuit	Gratuit
Goûters (occasionnels)	Gratuit	Gratuit

Délibération n°53/2019

Tarifs restauration scolaire – Année scolaire 2019/2020

Comme pour chaque rentrée scolaire, il est proposé au conseil municipal de réviser le tarif des repas au restaurant scolaire (tarifs actuels : 3.80 € le repas enfant et 5.20 € le repas adulte).

Il est rappelé que les repas non annulés par les familles avant 9h le matin sont facturés aux familles.

La commission finances propose de fixer les tarifs pour la rentrée 2019/2020 de la façon suivante (augmentation de 1.8 % égale au taux d'inflation moyen 2018):

- Tarif enfant et centre de loisirs : 3.90 €
- Tarif adulte : 5.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

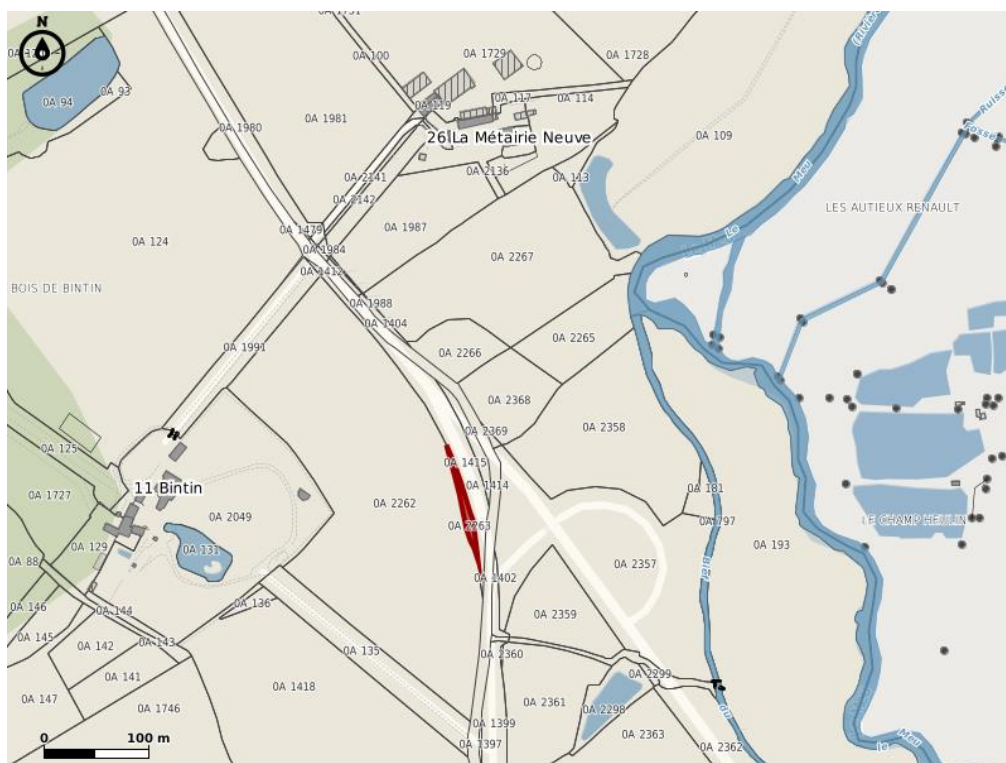
- **FIXE** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
 - Tarif enfant et centre de loisirs : 3.90 €
 - Tarif adulte : 5.30 €

- **RAPPELLE** que les repas non annulés avant 9h le matin sont facturés aux familles concernées.

Délibération n°54/2019

Travaux RD62 – Cession de délaissés et surplus

Suite aux travaux de déviation de la RD62 et au vu du projet communal de piste cyclable permettant de relier TALENSAC à MONTFORT, le Département d'Ille-et-Vilaine propose de céder à la commune la parcelle cadastrée A 2263 d'une contenance de 510 m² au prix de 255 € conformément au prix du marché local pour des terres similaires (+ 15 € de contribution de sécurité immobilière).



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée A 2263, d'une contenance de 510 m² appartenant au Département D'Ille-et-Vilaine, au prix de 255 €.
- **DIT** que la commune prendra en charge la contribution de sécurisation immobilière s'élevant à la somme forfaitaire de 15 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout autre document éventuellement nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Piste cyclable

M. le Maire rappelle les dernières démarches en cours dans le dossier de piste cyclable. La division parcellaire est en cours de réalisation et la commune attend le retour des services du Département, lesquels doivent nous fournir le dossier de consultation des entreprises et la convention de maîtrise d'œuvre. Il est convenu de relancer le Département afin de ne pas perdre de temps dans l'avancement de ce dossier.

Cahier de doléances

Mme BERRÉE s'enquiert du résultat du cahier de doléances à TALENSAC. M. le Maire répond qu'une seule personne a contribué au cahier de doléances.

Antenne ORANGE

Mme BERREE souhaite savoir ce qu'est devenu le projet d'implantation d'une antenne ORANGE à TALENSAC. M. le Maire répond qu'un site aurait été trouvé à Bel Air.

Dates à retenir

Mardi 23 avril à 20 h en mairie : réunion relative au projet de marché de Noël des 20, 21 et 22 décembre et d'animations de Noël
Vendredi 26 avril : Commission communication
Samedi 18 mai et dimanche 19 mai : Weekend Godaille (toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : se manifester auprès de Christine SAMSON)
Samedi 21 septembre : Classes 9

Cimetière

Mme PIDOU rappelle qu'en commission voirie, le projet d'aménagement de l'extension du cimetière avait été évoqué et que dans ce cadre, la commission devait aller visiter différents cimetières pour engager la réflexion. Une date sera fixée un samedi de juin.

Fin de la séance 20H50